

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

(Action collective)
COUR SUPÉRIEURE

N° : 500-06-000797-163

DAN ABICIDAN

Demandeur

c.

**IKEA CANADA LIMITED PARTNERSHIP ET
AUTRES**

Défenderesses

ADDENDA À L'ENTENTE DE RÈGLEMENT D'IKEA

CONSIDÉRANT l'Entente de règlement conclue par les parties le 14 mai 2021 (l'« **Entente de règlement** »);

CONSIDÉRANT QU'une *Demande d'approbation du règlement de l'action collective et d'approbation des Honoraires des avocats du groupe* a été présentée à la Cour supérieure le 30 juin 2021;

CONSIDÉRANT QU'une des questions devant être tranchée par la Cour porte sur la précision de la définition de Groupe au paragraphe 2.11 de l'Entente de règlement;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur et les défenderesses croient qu'il est adéquat de modifier l'Entente de règlement dans le but d'éviter les risques et les retards qui peuvent être associés à la résolution du problème par la Cour;

CONSIDÉRANT QUE la modification de l'Entente de règlement fournie dans le présent addenda n'a aucune incidence sur les droits et obligations des Membres du groupe et ne leur porte pas préjudice;

PAR CONSÉQUENT, les parties aux présentes déclarent respectivement ce qui suit :

1. L'Entente de règlement est modifiée par l'ajout du texte souligné au paragraphe 2.11 comme suit :

2.11 « **Groupe** » désigne tous les consommateurs au sens de la *Loi sur la protection du consommateur* du Québec qui, entre le 1^{er} janvier 2002 et le 28 juin 2016, ont acheté des commodes pour enfants IKEA d'une hauteur supérieure à 60 cm (23 ½ pouces) ou des commodes pour adultes IKEA d'une hauteur supérieure à 75 cm (29 ½ pouces), visées par le rappel de IKEA Canada, soit les modèles qui suivent : Askvoll, Brimnes, Brusali, Busunge, Hemnes, Hurdal, IKEA Ps 2012, Koppang, Kullen, Malm, Nornas, Stockholm, Stuva, Sundvik,

Tarva, Trogen, Trysil, Tyssedal, Undredal, Alesund, Alleby, Alvesta, Aneboda, Angus, Ânes, Arup, Askedal, Aspelund, Balstar, Bankeryd, Bergsmo, Bialitt, Birkeland, Blimp, Boj, Brett, Boksta, Bjorn, Borkvalla, Diktad, Edland, Elis, Engan, Eksil, Fjell, Fjord, Flaten, Fridolin, Granâs, Gute, Haddal, Hajdeby, Hensvik, Herrestad, Holleby, Hovdal, Hopen, Hosteland, Kabin, Kirkenes, Knot, Kusk, Kurs, Kviby, Leksvik, Lo, Lomen, Mac, Mast, Mammut, Mandal, Meråker, Midsund, Natura, Narvik, Nordli, Nordnes, Nyvoll, Ottenby, Rakke, Ramberg, Ranvik, Rodd, Robin, Rustik, Sala, Skarnes, Sandefjord, Stranda, Sveio, Stavanger, Tassa, Tovik, Trandum, Trondheim, Varde, Vajer, Vallvik, Vestby, Vinstra, Visdalen, Vollen (ci-après, les « commodes »). Sont exclus du groupe tous les membres du groupe faisant l'objet d'un règlement amiable qui demandent valablement et dans les délais l'exclusion ou le retrait, comme prévu ci-dessous.

2. L'Entente de règlement est modifiée par la suppression intégrale du paragraphe 5.5.
3. Aucune autre disposition de l'Entente de règlement n'est visée ou autrement modifiée par le présent addenda.

EN FOI DE QUOI, les parties aux présentes, par l'intermédiaire de leurs mandataires, ont signé les présentes aux dates et aux endroits précisés ci-dessous.

AU NOM DU DEMANDEUR,
Dan Abicidan

AU NOM DES DÉFENDERESSES,
IKEA Canada Limited Partnership,
1137446 Ontario Inc., IKEA Limited,
IKEA Properties Limited et
Inter IKEA Systems B.V.

Montréal, Québec, Canada

Montréal, Québec, Canada

30 juin 2021

30 juin 2021

« Joey Zukran »

Joey Zukran
LPC AVOCATS INC.
276, rue Saint-Jacques, bureau 801
Montréal (Québec) H2Y 1N3
Tél. : 514 379-1572
Télé. : 514 221-4441
Courriel : jzukran@lpclex.com

Avocat du groupe

« Anne Merminod, Borden Ladner Gervais »

Stéphane Pitre/Anne Merminod
**BORDEN LADNER GERVAIS S.E.N.C.R.L.,
S.R.L.**
1000, rue de la Gauchetière Ouest,
bureau 900
Montréal (Québec) H3B 5H4
Tél. : 514 879-1212
Télé. : 514 954-1905
Courriel : amerminod@blg.com
Avocats des défenderesses

500-06-000797-163

(Action collective)
COUR SUPÉRIEURE
District de Montréal

DAN ABICIDAN

Demandeur

- C. -

**IKEA CANADA LIMITED PARTNERSHIP ET
AUTRES**

Défenderesses

ADDENDA À L'ENTENTE DE RÈGLEMENT D'IKEA

TRADUCTION FRANÇAISE

Me Joey Zukran
LPC AVOCATS INC.
276, rue Saint-Jacques, bureau 801
Montréal (Québec) H2Y 1N3
Tél. : 514 379-1572 - Téléc. : 514 221-4441
Courriel : jzukran@lpclex.com

BL 6059

N/D : JZ-108
